GEMENG
JONGLËNSTER

Junglinster, le 10 novembre 2026

AVIS AU PUBLIC

Aides communales pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 30 octobre 2026 le conseil communal a modifié le règlement communal concernant les aides communales pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries

le secrétaire
Danièle Waterkeyn

ADMINISTRATION COMMUNALE - JUNGLINSTER

ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER

Bureau de la population | État civil | Service scolaire | Taxes communales | Recette | Communication
2 ZA Um Lënster Bierg, L-6125 Junglinster
Secrétariat | Service Technique 12, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster
T +352 78 72 72-1 | **F** +352 78 83 19 | www.junglinster.lu | Boîte postale 14, L-6101 Junglinster

HEURES D'OUVERTURE

Lundi *8.00 - 12.00 et 13.00 - 18.00*
(sauf la veille d'un jour férié)
Mercredi *7.00 - 12.00 et 13.00 - 16.30*
Mardi, Jeudi *et* ***Vendredi***
8.00 - 12.00 et 13.00 - 16.30